

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

20-07-172

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix juillet à 10 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean -Louis ARCARAZ, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN (pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE), Valdo DUCLOS (pouvoir à Esther Schreiber), Bilal HALHOUL (pouvoir à Jean-Philippe LE GAL), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Juliette HEURTEBIS (pouvoir à Julie DUMONT), Antoine LE NY (pouvoir à Michel GALAND),

Absents :

Gabi HÖPER, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Christophe GIGOT,

Monsieur Jean-Philippe LE GAL a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

SUBSTITUTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL NE DISPOSANT PAS DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE POUR LES ÉLECTIONS DES SÉNATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020

Vu le Code électoral, notamment ses articles L279 et suivants,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs (renouvellement de la série 2 des sénateurs) qui aura lieu le 27 septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 indiquant pour chaque commune le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin applicable à la commune,

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se réunisse le 10 juillet 2020 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales le 27 septembre 2020,

Considérant que les 35 conseillers municipaux de la commune de Libourne sont délégués de droit,

Considérant qu'une conseillère municipale de la commune de nationalité allemande ne peut participer aux élections sénatoriales et électorales des sénateurs, par Madame Laurence Garraud,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser ce remplacement,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (28 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- Prend acte du remplacement de Mme. Gabi HOPER par Mme. Laurence GARREAU en application de l'article LO286-2 du Code électoral

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

10.07.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

20-07-173

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix juillet à 10 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean -Louis ARCARAZ, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Sandy CHAUCHEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN (pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE), Valdo DUCLOS (pouvoir à Esther Schreiber), Bilal HALHOUL (pouvoir à Jean-Philippe LE GAL), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Juliette HEURTEBIS (pouvoir à Julie DUMONT), Antoine LE NY (pouvoir à Michel GALAND), Laurence GARREAU (remplaçante de Gabi HOPER – pouvoir à Agnès SEJOURNET)

Absents :

Gabi HÖPER, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Christophe GIGOT,

Monsieur Jean-Philippe LE GAL a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LIBOURNE
EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L279 et suivants,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs (renouvellement de la série 2 des sénateurs) qui aura lieu le 27 septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral 2 juillet 2020 indiquant pour chaque commune le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin applicable à la commune,

Considérant que le Conseil Municipal doit se réunir le 10 juillet 2020 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales le 27 septembre 2020,

Considérant que les 35 conseillers municipaux de la commune de Libourne sont délégués de droit,

Considérant qu'une conseillère municipale de la commune, Madame GABI HÖNER, nationalité allemande et qu'elle est remplacée au collège électoral des sénateurs par Madame Laurence Garreau (cf délibération n°20-07-172 en date du 10 juillet 2020)

Considérant que le nombre de suppléants à élire est de 9 conformément à l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020,

Il est procédé à la composition du bureau électoral, comprenant le Maire Philippe BUISSON, Mesdames les conseillères municipales déléguées, Monique JULIEN et Sandy CHAUVÉAU ainsi que de Messieurs les conseillers municipaux délégués Michel GALAND et Baptiste ROUSSEAU.

S'est portée candidate la liste suivante :

- «Libourne»

Il est constaté qu'une seule liste a été déposée.

Monsieur le Maire ouvre le scrutin.

Le Conseil Municipal procède aux opérations de vote à bulletins secrets pour élire neuf suppléants selon la liste proposée par les conseillers municipaux et composée d'électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Après le dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, le Maire proclame les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 0
- Majorité absolue : 15

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

-La liste « Libourne » avec 29 suffrages obtenus soit 9 mandat de suppléants.

Par conséquent sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020:

- Pierre PRUNIS
- Annie CONTE
- André GAMPERS
- Valérie VOGIN
- Christophe LACOME
- Marie Marline HÉRAUD
- Loïc HARRIET
- Monique PAPIN
- Romain MAIGROT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16.07.2020 et de la publication le 16.07.2020
Fait à Libourne le 16.07.2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

Maire de Libourne